Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 029-212900302-20250626-CM20250646-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CLEDER 26 juin 2025

Date de convocation : 20/06/2025
Date d'affichage : 20/06/2025
NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 27
Présents : 23
Votants : 27

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six juin, à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de CLEDER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Noël EDERN, Maire
Présents : L'ensemble des conseillers municipaux : Jean-Noël EDERN – Roger GUILLOU – Nadine PLUCHON – – Marlène ILHEU – Grégory HELLIO – Rachel BOUTOUILLER - — Delphine PRIGENT – Sébastien LE LEZ - Edwige VAN GAALEN - Sylviane LETTY – Natalia DELACOURCELLE – Jean-François SALAUN – Laurent PHILIP – Régis QUERE – Laura MILIN - Aurélie RIOU – Philippe BOREL – Marion CABIOCH – Jean-Paul JACQ – Charles de KERMENGUY – Gerda BOLTON DE BIE —— Dominique LE GOFF – Ewen LE BORGNE
à l'exception de : Eric LE DUFF, Olivier LE BIHAN, Valérie QUERE, Gwénaëlle ARGOUARCH

Procurations :
Eric LE DUFF pour Sébastien LE LEZ
Marlène ILHEU pour Roger GUILLOU
Olivier LE BIHAN pour Grégory HELLIO
Valérie QUERE pour Aurélie RIOU
Gwénaëlle ARGOUARCH pour Charles de KERMENGUY

Grégory HELLIO a été élu secrétaire de séance.

4-6 : Convention entre la Commune et l'Association Club Nautique Clédérois pour le remboursement des sommes engagées pour la mise à disposition d'un agent contractuel de droit public CDD saisonnier

L'Association Club Nautique Clédérois assure l'accueil et l'enseignement dans le Centre Nautique Communal. Le Président a fait part du besoin spécifique ponctuel de recruter une monitrice saisonnière relevant du statut des agents contractuels de droit public, du 4 au 29 août 2025. Cette démarche nécessite l'intervention de la Commune comme employeur, et pour ce faire la signature d'une convention financière pour le remboursement du salaire à la Commune.

La convention est annexée à la présente délibération.

Publié le : 18/09/2025 15:34 (Europe/Paris)
Collectivité : Cléder
https://www.intramuros.org/cleder/documents_administratifs/39783

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 029-212900302-20250626-CM20250646-DE

L'Assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
-autorise le Maire à signer la convention financière ;
-intègre le poste saisonnier à la liste des postes saisonniers créés en 2025.

Fait à CLEDER, le 01/7/2025
Pour extrait certifié conforme

Jean-Noël EDERN
Maire de CLEDER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal administratif de RENNES – 3 Contour de la Motte – dans un délai de 2 mois
à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication

Publié le : 18/09/2025 15:34 (Europe/Paris)
Collectivité : Cléder
https://www.intramuros.org/cleder/documents_administratifs/39783